

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Le projet de loi de Finances 2019](#)
- [Climat des affaires : la confiance des chefs d'entreprise se redresse](#)
- [Loi Pacte : l'Assemblée vote la création d'un « quichet unique »](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La Sécurité sociale sort du déficit](#)
- [Le gouvernement serre à nouveau la ceinture de la Sécu, exigeant 3,8 milliards d'économies en 2019](#)
- [Dans un an, la Sécu remboursera moins bien ceux qui refusent les médicaments génériques](#)
- [Refus d'affiliation à la Sécu : des médecins risquent la prison avec sursis](#)

## FISCALITE

- [Rassemblement national : la justice réduit le montant de la saisie à 1 million d'euros](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [BlaBlacar dit atteindre la rentabilité grâce à l'international](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Val-d'Oise : les jobs étudiants, c'est maintenant !](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [Chômage : des inégalités régionales persistantes](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :  
[eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Le projet de loi de Finances 2019

Le 24/09/18, le projet de loi de Finances pour 2019 a été présenté par le gouvernement. Les principales mesures.

→ **AU NIVEAU MACROECONOMIQUE**

**01)- La croissance.** Elle devrait connaître une hausse de 1,7 % du PIB (idem qu'en 2018), d'après le gouvernement.

**02)- Le déficit public.** Après 2,6 % en 2018, il devrait s'établir à 2,8 % en 2019. Une des raisons : la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en baisse de charges pérenne.

**03)- La dette publique.** Après avoir atteint 98,7 % en 2018, elle devrait être de 98,6 % en 2019. Une des raisons : l'intégration de la dette de SNCF Réseau aux comptes de l'Etat.

**04)- La dépense publique.** Rapportée au PIB, elle était de 54,6 % en 2018 ; elle devrait être de 54 % en 2019. Mais, en volume, elle devrait néanmoins connaître une hausse de + 0,6 %.

**05)- L'inflation.** Sur les six premiers mois de 2018, elle a fortement augmenté, notamment à cause de la hausse du pétrole. Les prévisions pour l'ensemble de l'année 2018 : 1,6 % (1,8 % avec le tabac, soit un ralentissement sur les derniers mois de l'année). Elle devrait être de 1,3 % pour 2019.

**06)- Les prélèvements obligatoires.** Le taux des prélèvements obligatoires mesure le poids des impôts, taxes et cotisations payés par les contribuables et les entreprises par rapport au PIB. Les prévisions : 45 % pour 2018, 44,2 % pour 2019.

→ **AU NIVEAU FISCAL.**

**07)- La taxe d'habitation.** Sa baisse va continuer en 2019, avec une nouvelle étape appliquée à 80 % des foyers la payant, pour un montant de 3 milliards d'euros.

**08)- Le CICE.** A dater du 01/01/19, il va être transformé en baisse de charges pérenne.

**09)- Les heures supplémentaires.** A dater du 01/09/19, elles vont être exonérées de cotisations salariales pour tous les salariés. Le gouvernement estime que cette mesure devrait rapporter « *en moyenne plus de 200 euros supplémentaires par an* » pour les salariés payés au SMIC. Coût pour l'Etat : 2 milliards d'euros.

**10)- L'impôt sur les sociétés.** Il va connaître une nouvelle baisse. Ainsi, le taux « normal » appliqué aux entreprises passera de 33,3 % aujourd'hui à 31 % en 2019.

**11)- La fiscalité écologique.** Son but : orienter les consommateurs vers le moins polluant. 2019 connaîtra une augmentation des carburants (diesel : 7 centimes de taxe en plus, l'essence : 4 centimes). La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) va augmenter. Quant au TICPE (taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) sur le gazole non routier, il sera supprimé pour les entreprises du secteur industriel et du bâtiment.

**12)- Les micro-taxes.** Une vingtaine de ces micro-taxes va disparaître (taxe sur les farines, appareils de reproduction ou d'impression sur les poinçons, etc.). Pourquoi ? Parce qu'elles sont souvent obsolètes et peu rentables.

**13)- L'Exit tax** (ou taxe de sortie, de départ). Son but : empêcher l'exil fiscal des entrepreneurs. Elle devait être supprimée, elle sera en fait « *seulement simplifiée* ». Elle ciblera les cessions intervenant moins de deux ans après l'expatriation du contribuable, au lieu de quinze.

**14)- Les brevets.** Le gouvernement annonce un durcissement du régime fiscal des brevets qui, actuellement permet de bénéficier d'un taux réduit d'impôt sur les sociétés « *pour les brevets déposés en France* ». Le but de ce durcissement : inciter les entreprises à effectuer leur recherche et développement entièrement dans l'Hexagone.

[Retour au sommaire](#)

→ **LES MESURES VISANT A FAIRE DES ECONOMIES.**

**15)- Les retraites.** En 2019, elles seront désindexées de l'inflation ; la revalorisation devrait être de 0,3 % (pour une inflation estimée à 1,3 %). Gain d'économie : un peu plus d'un milliard d'euros. La majorité parlementaire a cependant expliqué qu'elle étudiait la possibilité d'une « *évolution modulée* », ceci afin d'éviter la grogne sociale.

**16)- Le logement.** Les crédits alloués au logement vont connaître une baisse de 1,16 milliard d'euros. Comment obtenir cette baisse ? Principalement en modifiant le calcul des APL (aides personnalisées au logement). Désormais, le montant des APL sera basé sur les revenus actuels des bénéficiaires, alors qu'aujourd'hui, il l'est sur les revenus datant de deux ans plus tôt.

**17)- Les contrats aidés.** Il y aura une baisse de crédits de 2,1 milliards d'euros, avec une réduction des contrats aidés. En 2019, il devrait y avoir 130 000 contrats aidés.

**18)- Les aides aux entreprises.** Elles vont connaître une baisse de 1 milliard d'euros sur les 140 milliards d'euros d'aides diverses accordées tous les ans.

**19)- Les fonctionnaires.** Il y aura 4 164 suppressions nettes de postes (contre 4 500 annoncées initialement). Les ministères les plus touchés : les Comptes publics (- 1 947), l'Éducation nationale (- 1 800). Par contre, trois ministères verront leurs effectifs augmenter : l'Intérieur (+ 2 153 postes), la Justice (+ 1 300) et l'Armée (+ 466). Concernant les crédits, les ministères qui connaîtront une hausse : la Défense (+ 1,7 milliard d'euros), la Solidarité et l'Insertion (+ 1,5 milliard), l'Enseignement scolaire (+ 800 millions). Ceux qui connaîtront une baisse : le Travail (- 2,1 milliards d'euros, la Cohésion des territoires (- 1,2 milliard).

**20)- L'audiovisuel public.** L'Etat devrait faire 190 millions d'économies dans ce domaine à l'horizon 2022. Une des mesures : la disparition de la chaîne France Ô de la TNT.

**21)- Les chambres d'industrie.** Les crédits qui leur sont alloués baisseront de 400 millions d'euros d'ici quatre ans, dont 100 millions en 2019.

[https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/0302288810117/0302288810117-le-projet-de-loi-de-finances-2019-2207230.php#xtor=EPR-8-%5B18\\_heures%5D-20180924-%5BProv\\_%5D-1413980](https://www.lesechos.fr/economie-france/dossiers/0302288810117/0302288810117-le-projet-de-loi-de-finances-2019-2207230.php#xtor=EPR-8-%5B18_heures%5D-20180924-%5BProv_%5D-1413980)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 21/09/2018, mise à jour le 25/09/2018, Valérie Mazuir)

#### ● **Climat des affaires : la confiance des chefs d'entreprise se redresse**

D'après l'**Insee**, au mois de septembre, le climat des affaires est passé à 106 (+ 1 point). Après plusieurs mois de baisse, la confiance des chefs d'entreprise remonte et l'indicateur qui synthétise le climat des affaires « *reste à un niveau supérieur à sa moyenne à long terme* ». Le tout dans un environnement qui incite les prévisionnistes à la prudence ; ainsi, l'**Insee**, la Banque de France et l'**OCDE** ont estimé que la croissance serait moindre que prévu pour 2018 (autour de 1,6 % pour les trois), tandis que **Natixis** prévoit de son côté une croissance à 1,5 %. **La confiance des patrons par secteurs.** Les services : l'indice est passé de 104 à 105 (en baisse cependant, le transport routier de marchandises). Le commerce : - 2 points en général, contre + 2 points pour le commerce en gros, à 104. Le bâtiment : indice stable à 108. L'industrie manufacturière connaît, elle, une dégradation (- 3 points, à 107). Pourquoi ? A cause de « *la chute du solde d'opinion des chefs d'entreprise du secteur sur leurs perspectives personnelles de production, qui chute à un plus bas depuis fin 2016* ». Concernant l'indicateur du climat de l'emploi dans l'ensemble du secteur privé, on note qu'il s'améliore légèrement au mois de septembre, en passant de 107 à 108. Ces constats rejoignent ceux de la dernière enquête de conjoncture de l'institut **Markit** du 21/09/18. Selon **Markit**, l'indice mesurant l'activité du secteur privé dans l'Hexagone est à son plus bas depuis 21 mois : « *La croissance ralentit tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services. [Les prestataires de services signalent notamment que le taux d'expansion du volume des nouvelles affaires] se replie à son plus faible niveau depuis presque deux ans* ». En ce qui concerne les industriels, même s'il y a une augmentation de la production, cette dernière reste « *la plus faible depuis deux ans* ». **Sam Teague**, économiste chez **Markit** : « *L'inflation des prix payés s'est accélérée en septembre, portée par une augmentation des salaires et du prix des carburants. Cette hausse des coûts n'a toutefois pas entamé l'optimisme des entreprises, la confiance se redressant au contraire en septembre* ». Niveau emploi, les chefs d'entreprise interrogés indiquent que, malgré le ralentissement de l'activité, il y a de fortes hausses d'embauche au cours du mois. **Markit** : « *Bien que se repliant par rapport à août, le taux de croissance de l'emploi reste élevé au regard des données historiques de l'enquête* ».

[Retour au sommaire](#)

[https://www.latribune.fr/economie/france/climat-des-affaires-la-confiance-des-chefs-d-entreprise-se-redresse-791606.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180926](https://www.latribune.fr/economie/france/climat-des-affaires-la-confiance-des-chefs-d-entreprise-se-redresse-791606.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180926)

→ L'Insee : « En septembre 2018, les climat des affaires en France et le climat de l'emploi s'améliorent légèrement » :

<https://insee.fr/fr/statistiques/3617039>

→ Markit : « La croissance ralentit et affiche un plus bas de 21 mois dans le secteur privé français en septembre :

<https://www.markiteconomics.com/Public/Home/PressRelease/ece763aae59a495c8650ae339e1ad36e>  
<https://www.markiteconomics.com/Public/Home/PressRelease/ece763aae59a495c8650ae339e1ad36e>

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 26/09/2018, Grégoire Normand, <https://insee.fr>, [www.markiteconomics.com](http://www.markiteconomics.com))

#### ● **Loi Pacte : l'Assemblée vote la création d'un « guichet unique »**

Dans la nuit du 25 au 26/09/18, les députés ont voté la création d'un guichet unique dans le cadre de la loi Pacte. Ce guichet unique électronique permettra aux entreprises de remplir certaines formalités administratives. Ainsi des formalités de création, de modification de situation et de cessation d'activité (aujourd'hui gérées par les CFE, centres de formalités des entreprises). Date d'entrée en vigueur : 01/01/2021. Il y aura toutefois une période transitoire jusqu'en 2023, période durant laquelle les chefs d'entreprise pourront toujours déposer leurs dossiers physiquement auprès des CFE. Le fait de savoir si le futur opérateur sera public ou privé n'a pas encore été tranché, mais le gouvernement a assuré que, quoiqu'il en soit, il « restera sous le contrôle de la puissance publique ». Pour **la droite**, il s'agit-là d'une « suppression de l'accompagnement personnalisé » des patrons – ce qui est nié par le ministre en charge du dossier. **Sébastien Jumel** (communiste) : « [C'est une] métropolisation de la réponse ] au détriment des territoires ».

[https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302310464917-loi-pacte-lassemblee-vote-la-creation-dun-guichet-unique-2208467.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20180926-%5BProv\\_%5D-1413980](https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302310464917-loi-pacte-lassemblee-vote-la-creation-dun-guichet-unique-2208467.php#xtor=EPR-7-%5Bmatinale%5D-20180926-%5BProv_%5D-1413980)

(Source : [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) du 26/09/2018)

[Retour au sommaire](#)

### **COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

#### ● **La Sécurité sociale sort du déficit**

Le 25/09/18 a été présenté le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS). Il en ressort que le si célèbre « trou de la sécu » devrait être comblé en 2019. C'est une première depuis 2001 : les quatre branches du régime général (RG, soit santé, retraite, famille, accident du travail), ainsi que le FSV (minimum vieillesse, cotisation retraite des chômeurs) termineront l'année 2019 sans déficit. De fait, c'est dès 2018 que le RG sortira du rouge, avec un excédent de 1,1 milliard d'euros. Cet excédent ne permettra pas, néanmoins, de combler le déficit du FSV (2,2 milliards d'euros). Ce sera par contre le cas en 2019, l'excédent du RG atteignant 2,5 milliards d'euros. Ainsi sera dégagé un gain total d'environ 700 millions d'euros. Ce résultat est dû à « une amélioration progressive des comptes que la crise financière de 2008 avait plongé dans le rouge vif » (près de 30 milliards d'euros de déficit en 2010). On notera aussi **deux raisons majeures** à ce retour à l'excédent : **01)-** La hausse des recettes ; **02)-** La baisse des dépenses (qui devraient être de 2 % en 2019 au lieu des 2,3 % prévu). Autre raison : le gel des pensions retraites et de certaines prestations, soit une économie de 1,8 milliard d'euros, dont 1,6 milliard sur les seuls retraités. **Les perspectives d'avenir.** Malgré ces bons résultats, le gouvernement entend continuer ses efforts en matière d'économies « afin que la sphère sociale puisse progressivement absorber des dépenses jusqu'à présent prises en charge par l'État, notamment les allègements de charges sociales consentis au fil des ans ». **Un conseiller de Bercy** : « Il serait absurde de voir la Sécu afficher des excédents par milliards. Il est donc normal qu'elle assume une partie des coûts qui sont venus alourdir le déficit de l'État ». Une partie des recettes devraient aussi être affectées à la résorption de la dette publique. **La Croix** : « La Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) va récupérer 15 milliards d'euros supplémentaires de dettes toujours inscrits dans les comptes de la sécurité sociale. En échange, la Sécu devra abandonner une partie de ses ressources (environ 5 milliards

d'euros de CSG par an) au profit de la Cades ». L'objectif : que d'ici à 2024 la dette sociale restante (105 milliards d'euros) soit entièrement remboursée.

[https://www.la-croix.com/Economie/France/Securite-sociale-sort-deficit-2018-09-25-1200971441?utm\\_source=Newsletter&utm\\_medium=e-mail&utm\\_content=20180926&utm\\_campaign=newsletter\\_crx\\_alert&utm\\_term=1247659&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed](https://www.la-croix.com/Economie/France/Securite-sociale-sort-deficit-2018-09-25-1200971441?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20180926&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=1247659&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed)

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 25/09/2018, Mathieu Castagnet)

### ● **Le gouvernement serre à nouveau la ceinture de la Sécu, exigeant 3,8 milliards d'économies en 2019**

Le 24/09/18, le **HCFP** (haut conseil des finances publiques) a indiqué que les objectifs fixés à la sécurité sociale par le gouvernement pour 2019 étaient précis : l'assurance maladie devra faire 3,8 milliards d'euros d'économies cette année-là (un effort moins important que celui demandé en 2018 qui était de 4,2 milliards d'euros et que celui de 2017 qui était de 4,05 milliards d'euros). L'objectif : freiner la hausse naturelle des dépenses. En conséquence, l'**Ondam** (objectif national des dépenses d'assurance maladie) sera relevé en 2019 de 2,3 % à 2,5 % (+ 400 millions). D'après le HCFP, ces mesures d'économies sont nécessaires car autrement les dépenses de santé connaîtraient une hausse avoisinant les 4,5 %, « *une évolution tendancielle semblable à celle de 2018 et encore plus dynamique qu'en 2017 (4,3%)* ». Pourquoi ? **Deux raisons : 01)-** Le vieillissement de la population ; **02)-** La hausse des maladies chroniques. Notons aussi « *l'effet des conventions récentes avec les professionnels de santé [et l'application de nouveaux tarifs, la] poursuite de la mise en œuvre [du plan de revalorisation des carrières des fonctionnaires dans les hôpitaux et l'arrivée] de plusieurs médicaments innovants* ». Selon la Commission des comptes de la sécurité sociale, « *sans mesures nouvelles* » en 2019, le déficit de la sécurité sociale replongerait de 3 milliards d'euros, alors qu'il est annoncé qu'en 2019, le régime général affichera son premier excédent depuis 17 ans (voir article précédent).

[https://www.latribune.fr/economie/france/budget-le-gouvernement-serre-a-nouveau-la-ceinture-de-la-secu-exigeant-3-8-milliards-d-economies-en-2019-791531.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180925](https://www.latribune.fr/economie/france/budget-le-gouvernement-serre-a-nouveau-la-ceinture-de-la-secu-exigeant-3-8-milliards-d-economies-en-2019-791531.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180925)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 25/09/2018, avec AFP)

### ● **Dans un an, la Sécu remboursera moins bien ceux qui refusent les médicaments génériques**

Dans le **PLFSS 2019** présenté par le gouvernement, deux mesures qui devraient permettre de faire des économies : **01)-** Le refus sans justification de médicaments génériques par des patients sera pénalisé (remboursement moindre), ce dès le 01/01/2020. Le remboursement d'un princeps se fera sur la base du prix du générique (en moyenne 40 % moins cher que le princeps) ; **02)-** La mention « *non-substituable* » indiquée par les médecins sur les ordonnances sera « *mieux [régulée]* ». Les conditions devront reposer « *sur des critères médicaux objectifs, définis en lien avec l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé* ». Bercy attend de ces deux mesures quelque 100 millions d'économies. **Le gouvernement** : « *Le taux de substitution générique/princeps dépasse à ce jour les 80 % en France [mais les] mécanismes en faveur de la substitution montrent aujourd'hui un certain essoufflement* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/sante-en-2020-si-vous-refusez-un-medicament-generique-vous-serez-moins-bien-rembourse-791555.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180926](https://www.latribune.fr/economie/france/sante-en-2020-si-vous-refusez-un-medicament-generique-vous-serez-moins-bien-rembourse-791555.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180926)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 26/09/2018)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Refus d'affiliation à la Sécu : des médecins risquent la prison avec sursis**

Le tribunal correctionnel de **Coutances** (Manche) va se prononcer sur le cas d'un chirurgien, de son épouse médecin généraliste, et d'une dentiste, qui contestent le caractère obligatoire de l'affiliation à la sécurité sociale et évoquent le droit au libre choix à une autre assurance. Ainsi, les trois praticiens ont refusé de payer leurs cotisations Urssaf. Le parquet a réaffirmé le caractère obligatoire de l'affiliation et loué « *une solidarité nationale contre un individualisme forcené* ». Ont été requis deux mois

de détention avec sursis et 5 000 euros d'amende pour chacun des prévenus. Délibéré le 17/10/18.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/09/28/refus-daffiliation-la-secu-des-medecins-risquent-la-prison-avec-sursis\\_861281?xtor=EPR-1-%5BNL\\_derniere\\_heure%5D-20180928&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure&utm\\_source=qdm&utm\\_content=20180928&utm\\_medium=newsletter](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/09/28/refus-daffiliation-la-secu-des-medecins-risquent-la-prison-avec-sursis_861281?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180928&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180928&utm_medium=newsletter)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 28/09/2018, Loan Tranthimy)

## FISCALITE

### ● Rassemblement national : la justice réduit le montant de la saisie à 1 million d'euros

Le 26/09/18, la justice a réduit le montant de la saisie prévue dans les caisses du Rassemblement national (RN) à 1 million d'euros (au lieu des 2 millions fixés en juin). C'est ce qu'a décidé la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui a toutefois confirmé « *sur le principe* » l'ordonnance des juges d'instruction en charge de l'enquête sur les soupçons d'emplois fictifs au Parlement européen. Les magistrats expliquent leur décision par le risque que le RN, « *très endetté ne s'en serve pour rembourser ses emprunts et ne soit plus en mesure de payer les amendes ainsi que les dommages et intérêts en cas de condamnation à un procès* ».

[https://www.nouvelobs.com/politique/20180926.OBS2946/rassemblement-national-la-justice-reduit-le-montant-de-la-saisie-a-1-million-d-euros.html#xtor=EPR-127-\[ObsPolitique\]-20180926](https://www.nouvelobs.com/politique/20180926.OBS2946/rassemblement-national-la-justice-reduit-le-montant-de-la-saisie-a-1-million-d-euros.html#xtor=EPR-127-[ObsPolitique]-20180926)

(Source : [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com) du 26/09/2018)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● BlaBlaCar dit atteindre la rentabilité grâce à l'international

Le 25/09/18, la plateforme française de covoiturage BlaBlaCar a déclaré être désormais rentable, avec une croissance de 40 % par rapport à 2017, durant la période de janvier à août 2018. Ceci grâce à l'international. **BlaBlaCar** : « *Cette croissance internationale, jointe à une gestion saine de ses ressources, permettent à BlaBlaCar d'annoncer aujourd'hui que l'entreprise est rentable sur 2018 à ce jour* ». En effet, le développement des marchés étrangers représente aujourd'hui les trois-quarts de l'activité de l'entreprise. BlaBlaCar compte 65 millions de membres dans 22 pays. **Frédéric Mazzella**, le président-fondateur de BlaBlaCar : « *[Nous nous félicitons du] nouveau seuil symbolique de 15 millions de membres en France [qui] confirme l'engouement des Français pour le covoiturage et la pertinence du service pour un public toujours plus large* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/blabla-car-dit-atteindre-la-rentabilite-grace-a-l-international\\_615086#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180925](https://www.challenges.fr/entreprise/blabla-car-dit-atteindre-la-rentabilite-grace-a-l-international_615086#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180925)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 25/09/2018, avec AFP)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Val-d'Oise : les jobs étudiants, c'est maintenant !

De grosses entreprises du Val-d'Oise recrutent actuellement (Décathlon, Auchan, Koezio, etc.). Principalement des contrats à temps partiels qui peuvent intéresser les étudiants.

[http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/val-d-oise-les-jobs-etudiants-c-est-maintenant-25-09-2018-7902453.php#xtor=EREC-295-\[NL95\]---\\${\\_id\\_connect\\_hash}@1](http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95/val-d-oise-les-jobs-etudiants-c-est-maintenant-25-09-2018-7902453.php#xtor=EREC-295-[NL95]---${_id_connect_hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 25/09/2018, Nadège Papignies)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES REGIONS

### ● Chômage : des inégalités régionales persistantes

Selon le rapport de la **Darès** (le service statistiques du ministère du Travail), publié le 21/09/18, les inégalités régionales sont toujours fortes en ce qui concerne le chômage. En 2017, le taux de chômage s'est élevé, dans l'Hexagone, à 9,1 %. **Les trois régions où le chômage est le plus fort** : les Hauts-de-France, l'Occitanie (11 %), Provence-Alpes-Côte-D'azur. **La Darès** : « *Huit des dix départements ayant les plus hauts taux de chômage se situent dans ces trois régions* ». **Les deux régions où le taux de chômage est le moins fort** : la Bretagne (7,9 %), les Pays de Loire (7,8 %). Comment expliquer ces disparités ? En partie par la spécialisation économique des territoires. Exemple : la zone d'emploi de

Lens-Hénin, où le nombre d'emplois liés aux activités de la mine est passé de 55 000 en 1962 (soit 51 % de l'emploi total) à moins de 1 000 en 1990. **La Darès** : « *Ce déclin entraîne la baisse de l'emploi dans les activités connexes (fabrication de matériels de mines et forage), conduisant le territoire à s'engager sur la voie de la diversification de son économie, dans le tertiaire marchand, dans l'habillement et le textile, ainsi que dans la construction automobile* ». Toujours d'après la Darès, ces territoires s'engagent maintenant « *vers une transition économique orientée sur les services, la valorisation du patrimoine ou l'innovation technologique. Mais les dynamiques peuvent parfois être fragilisées par la crise* ».

[https://www.latribune.fr/economie/france/chomage-des-inegalites-regionales-persistantes-791488.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180925](https://www.latribune.fr/economie/france/chomage-des-inegalites-regionales-persistantes-791488.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180925)

→ **La Darès : Chômage et territoires en 2017 : des disparités marquées (9 pages)** :

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-043.pdf>

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 25/09/2018, Grégoire Normand, <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/>)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)